



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 5 du 20 mai 2014



Stades

Noir de Bourgogne : I3 (fin nouaison)

Royal de Naples, Andéga, Blackdown : I3 depuis 8 à 15 j.

Le verdict est tombé au cours de la semaine dernière : la coulure a été souvent forte en Noir de Bourgogne, Burga et Royal (taux de coulure estimé entre 50 et 80 %).

Nous constatons une grande variabilité entre parcelles et même entre pieds sur un même rang. Souvent, seules les grappes situées sur la couronne extérieure restent chargées.

Dans les parcelles où la coulure est la plus prononcée, ce sont essentiellement les 1ères baies de la grappe qui restent (les 1ères nouées). Par conséquent comme en 2011, le début de récolte pourra être très précoce.

La chute des plus petites baies juste nouées n'est pas totalement terminée dans les secteurs tardifs.

Espérons que le sec persistant n'engendre pas plus de pertes qu'il n'en a déjà causées.

La variété Blackdown n'échappe pas totalement à la coulure mais le taux est bien moindre (estimé entre 20 à 40 %).



Coulure dans un jeune pied de NB

Anthraxnose

Sur l'appareil de surveillance (Vuittenez) installé à Beaune, de nouvelles projections de spores se sont produites en quantité modérée suite à quelques averses.

Les projections primaires se poursuivent, d'une intensité dépendante des précipitations (orageuses lors cette dernière quinzaine donc variables selon les secteurs).

De rares débuts de symptômes ont pu être observés dans une parcelle en production, et quelques parcelles en repousses après broyage contiennent au centre et à la base du buisson des symptômes plus nets.



Oïdium

2 parcelles de notre réseau présentent maintenant des symptômes intenses. La majorité des parcelles suivies reste encore saine mais les 1^{ères} taches sont apparues dans 2 d'entre-elles.

Les conditions météorologiques sèches semblent avoir retardé l'apparition des symptômes, mais celle-ci risque d'être imminente dans les situations habituellement sensibles.

Pucerons

Les températures plus basses ces derniers quinze jours ont ralenti la migration des pucerons verts. Des colonies restent présentes mais très souvent composées d'individus de grosses tailles ou déjà ailés.

Le risque pucerons se termine. Signalons que les symptômes persistent ensuite et qu'actuellement de nombreuses feuilles symptomatiques sont inoccupées.

Cécidomyies

L'évolution a été un peu ralentie avec la baisse des températures.

Après une absence de larves au cours de la semaine dernière dans la majorité des parcelles (quelques larves de G1 résiduelles dans les secteurs les plus tardifs), des jeunes larves de G2 sont maintenant présentes en ce début de semaine dans les secteurs précoces.

Les fréquences (nombres de pousses occupées) tout comme les intensités (nombre de larves dans la feuille) sont pour l'instant faibles dans les parcelles protégées au cours de la G1, mais le pic de présence potentiel n'est probablement pas tout à fait atteint.

Le développement des larves de G2, plus ou moins rapide selon les températures, va se dérouler essentiellement dans les dix jours (à décaler de quelques jours en secteurs tardifs).

Cochenilles blanches du mûrier

L'essaimage a débuté. Des larves quittent le bouclier protecteur et commencent leur migration sur les rameaux.

Les observations de fin d'hiver dénombrant un faible taux de mortalité se confirment : le taux de boucliers remplis d'œufs et/ou de larves est élevé. La colonisation des parties saines des plantes déjà atteintes ainsi que l'extension vers des pieds encore sains est potentiellement élevée. La dissémination dans la parcelle peut être favorisée par le vent.



Larves de cochenilles mobiles



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE

BSV Cassis n° 5 du 20 mai 2014



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant la mention « **abeille** », autorisé « **pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles** » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin) lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

Attention, la mention « **abeille** » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles. Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles mais reste potentiellement dangereux.

Il est formellement interdit de mélanger pyréthriinoïdes et triazoles ou imidazoles. Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthriinoïde en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

Lors de la pollinisation (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

[Pour en savoir plus](#) : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »

Avec la participation financière de :

